

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolorations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

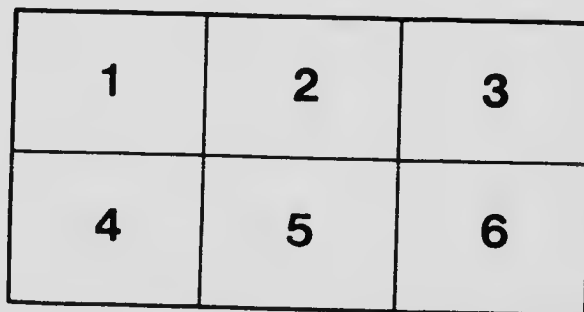
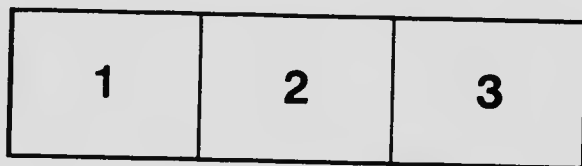
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

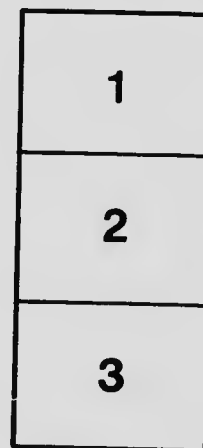
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde plat, selon la cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Exposition du Comté de L'Islet

TENUE A

St-Jean Port-Joli

les 28 et 29 septembre 1920

Sociétés d'Agriculture
d'Horticulture et
d'Apiculture



Liste des Prix et Règlements

La Banque Nationale

Incorporée en 1860

BUREAU CENTRAL : QUEBEC

Capital autorisé	\$ 5,000,000.00
Fonds de réserve	\$ 2,000,000.00
Total de l'actif au 30 juin 1920	\$36,596,248.42

DIRECTEURS

R. Audette, Président, J. B. Laliberté, Vice-Président, V. Chateauvert, Nazaire Fortier, N. Lavoie, Napoléon Drouin, Chs. Pettigrew.

N. LAVOIE, Gérant Général

JOS. S. BLAIS, ST-GEORGES MORENCY, Inspecteurs.

95 Bureaux au Canada

Succursale à Paris (France) 14 rue Aubert

Nous offrons aux voyageurs et touristes des avantages dont nous serons heureux de les voir se prévaloir. Notre personnel est canadien et notre mode d'affaires est aussi canadien.

Pas de délai ni de retard

Mandats, Traités, Lettre de Crédit, Circulaires. Payables dans tous les pays du monde.

DEPARTEMENT D'EPARGNES

Déposez votre argent à la Caisse d'Épargne de la Banque Nationale; il sera plus en sûreté que dans votre maison; il sera à l'abri de l'incendie et hors de la portée des voleurs et vous pouvez le retirer lorsque vous en avez besoin.

Nous payons l'intérêt sur les dépôts au taux le plus élevé payé par les banques incorporées du Canada.

Une visite à nos bureaux et votre bienveillant patronage sont respectueusement sollicités.

SUCCURSALE A L'ISLET :

ED LEBLANC	Gérant Local
VICTORIEN BOUCHER, St-Cyrille	Sous-Agent
J. E. LAVOIE, N. P., Ste-Perpétue	Gérant Local

LA SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE
DU COMTE DE L'ISLET

EXPOSITION 1920

Patron Honoraire :

Honorable JOS. ED. CARON, Ministre de l'Agriculture
de la Province de Québec.

Patron :

M. AUGUSTE DUPUIS, Représentant du Conseil d'Agriculture.

Vices-Patrons :

J. FERNAND FAFARD, Député du comté au Fédéral.
ELISEE THERIAULT, Député du comté au Provincial.

BUREAU DE DIRECTION :

Président : J. FERNAND DUPUIS, St-Roch des Aulnaies.

Vices-Présidents : ULRIC TALBOT, L'Islet.

AMABLE DUVAL, St-Jean Port-Joli

Directeurs :

MM. Jos. S. Caron, Adjudant Marier, Maxime Bols, Joseph G. Pelletier,
Louis Bois, Zoel Deschênes, Edmond Marier, David Arton, Amedée
Kirouac, Ernest Bélanger, Lucien Leclerc, Amedée Bernier, Gaudiose
St-Pierre, Joseph Bélanger, Alphonse Caouette.

Secrétaire-Trésorier : JOS. N. BERNIER, St-Jean Port-Joli.





HOTEL
Castel des Falaises

Philippe Fortin, Prop.

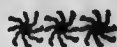


St-Jean Port-Joli,

Comté de L'Islet.

A decorative flourish consisting of several stylized, overlapping leaf-like shapes, positioned below a horizontal line.

BIENVENUE



A toute la population du Comté de l'Islet et aux nombreux visiteurs, les Officiers-Directeurs des Sociétés d'Agriculture, d'Horticulture et d'Apiculture souhaitent la plus cordiale bienvenue à l'Exposition de 1920.

Nous continuerons à marcher dans la voie du progrès aussi longtemps que vous encouragerez vos Sociétés.

Cultivateurs du Comté de l'Islet, ayez à cœur de maintenir la première place, la seule que vous devez ambitionner.

W. BOISVERT
Gérant.

JOS. DRAPEAU
Propriétaire.

HOTEL **Mountain Hill**

Hôtel réparé et meublé en neuf, Chauffage à vapeur. Améliorations modernes, lumière électrique.



Notre **HOTEL** étant situé au centre du quartier des affaires, nous invitons le public en général, et surtout les citoyens du comté de L'Islet à être des nôtres lors de leur passage à Québec.



TELEPHONE

Bureau : 1918

TELEPHONE

Privé : 1563

94-96, Côte de la Montagne

QUEBEC

PROGRAMME

— DE —

L'EXPOSITION 1920

MARDI, LE 28 SEPTEMBRE 1920 :

- 8.00 A. M.—Portes ouvertes au public : Entrée gratuite.
- 10.00 A. M.—Examen par les Juges des produits industriels et domestiques de la Société d'Agriculture :
Examen des exhibits de la société d'horticulture :

Midi : Lunch.

- 1.30 P. M.—Examen des exhibits de la Société d'Apiculture.
- 2.00 P. M.—Conférences et démonstrations intéressantes.
- 5.00 P. M.—Clôture.

MERCREDI, LE 29 SEPTEMBRE 1920 :

- 8.00 A. M.—Portes ouvertes au public : Entrée gratuite.
- 10.00 A. M.—Concours des animaux et examen des exhibits par les Juges.
- 10.30 A. M.—Réception des invités et visite Officielle de l'Exposition.

Midi : Lunch d'honneur par les Directeurs aux Juges et Invités.

- 2.00 P. M.—Discours par l'Hon. Jos. Ed. Caron, Ministre d'Agriculture de la Province de Québec, MM. Fernand Fafard et Elisée Thériault, députés du comté de L'Islet et autres orateurs distingués.
- 5.00 P. M.—Clôture de l'Exposition.

BUREAU D'AGRONOMES

pour le comté de l'Islet

L'Honorable J.-Ed. Carou, Ministre de l'Agriculture, dans sa sollicitude pour les agriculteurs de son comté a nommé les professeurs de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière pour remplir collectivement les fonctions d'un agronome dans le comté de l'Islet.

Chaque professeur exerce son activité agronomique dans le domaine des sciences qu'il enseigne spécialement.

Révd. H. Bois.—Professeur de Grande Culture.

Révd. J. A. Létourneau.—Professeur d'Horticulture.

Révd. A. Giasson.—Professeur de Chimie.

Révd. G. Dupuis.—Prof. d'Aplculture et d'Arboriculture.

Georges Bouchard.—Professeur de Botanique et de Parasitologie.

Révd. Ed. Beaudoin.—Professeur de Génie Rural.

Albert Sirois.—Professeur de Génie Rural.

Is de Gouz. Fortin.—Professeur d'Industrie Animale.

Adélard Godbout.—Professeur d'industrie Animale.

Charles Gagné.—Professeur d'Economie Rurale.

Cultivateurs de l'Islet n'oubliez pas que les agronomes sont vos aides, vos aviseurs et vos meilleurs amis. Ayez recours à eux dans vos difficultés culturales.

Les agronomes sont les initiateurs des progrès modernes. Ils procèdent par voie de démonstration, de conférence ou d'instructions à domicile.

Le bureau des agronomes vous est toujours ouvert à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière.

Adressez vos correspondances à

GEORGES BOUCHARD,

Agronome-Officiel,

Ste-Anne de la Pocatière P. Q.

REGLEMENTS DE L'EXPOSITION

1. N'auront droit de concourir ou d'exposer que les membres de la Société d'Agriculture du comté de L'Islet qui auront payé leur souscription annuelle au secrétaire-trésorier ou à l'un des directeurs de la société, le ou avant le premier juillet. Après cette date, les autres membres pourront acquérir le même droit en payant le ou avant le dix septembre un montant double de leur souscription ordinaire au secrétaire-trésorier ou à l'un des directeurs de la Société d'Agriculture.

2. Toutes les entrées doivent être faites sur des blancs imprimés qu'on pourra se procurer du secrétaire-trésorier ou de l'un des directeurs de la société. L'exposant devra remplir et signer ces blancs et les transmettre au secrétaire-trésorier de la société le ou avant le **20 septembre** prochain. Ce blanc devra comprendre une liste complète des articles que l'exposant désire exposer afin que le secrétaire puisse fixer l'espace nécessaire aux exhibits et préparer les cartes d'avance pour les exposants.

3. En faisant leurs entrées, les exposants devront donner, avec leurs noms et prénoms, leur adresse postale.

4. Pour chaque entrée, le compétiteur recevra une carte indiquant la section et son numéro d'ordre, et cette carte devra rester attachée au cou de l'animal ou à l'article pendant toute la durée de l'exposition.

5. La date de naissance de chaque animal devra être marquée sur la carte pour l'information des juges, et quiconque essaiera, sous ce rapport, de tromper les juges sera exclu du concours et perdra le prix qu'il pourra avoir obtenu.

6. Dans la division des animaux, chaque entrée devra être faite au nom de la personne propriétaire de bonne foi de l'animal qu'elle veut exposer et tout animal mis au concours qui n'est pas, depuis au moins un mois, la propriété du compétiteur, ne pourra être primé.

7. Nul compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même section et aucun animal ne pourra concourir dans plus d'une section, la section des chevaux de trait excepté, mais il est entendu que tout animal peut toujours concourir nonobstant le présent dispositif, dans les sections d'ensemble ouvertes à tous les animaux d'une division.

8. Les animaux mis en concours devront être convenablement attachés au moyen d'une chaîne, d'une courroie ou d'une corde, à l'endroit indiqué par les directeurs, et tout animal laissé libre ou placé à un endroit autre que celui indiqué sera mis hors de concours.

9. Dans les classes de race pure, aucune entrée ne sera faite si elle n'est accompagnée du No d'enregistrement de l'animal et le propriétaire devra pouvoir montrer tel certificat d'enregistrement le jour de l'exposition, sinon il sera mis hors de concours.

10. Aucun étalon ne pourra être présenté à l'exposition s'il n'a obtenu un permis de monte du Comité de surveillance des étalons.

11. Les vaches à lait ne peuvent être primées si elles n'ont eu veau au printemps précédent.

12. Les brebis devront avoir eu des petits le printemps précédent, il y a cependant exception pour les agnelles d'un an.

13. Les produits industriels et domestiques devront avoir été fabriqués dans le comté. **durant l'année**, par le compétiteur lui-même, un membre de sa famille ou quelqu'un sous sa direction. Toute infraction à cette clause peut être référée au bureau des directeurs, même après l'homologation du procès-verbal des juges et le bureau de direction pourra punir telle infraction de la manière qu'il jugera convenable.

14. Tout compétiteur qui mettra son nom ou ses initiales ou aucune marque distinctive sur les animaux ou articles exhibés, ou sera vu, lui ou son représentant, parlant aux juges pendant que ceux-ci seront en devoir, sera invariablement exclus du concours.

15. **TOUS les articles autres que les animaux** devront être apportés le premier jour de l'Exposition, mardi le 28 septembre à 8 hrs. A. M.

Les **ANIMAUX** devront être rendus sur le terrain au plus tard le mercredi matin 29 septembre à 8 hrs. A. M. et dans aucun cas les objets et animaux exposés ne pourront être enlevés du terrain avant la clôture de l'Exposition qui aura lieu à quatre heures de l'après-midi le 29 septembre.

Les exposants sont **STRICTEMENT** tenus de se conformer à cet article du règlement, à peine de se voir privés du prix qu'ils auraient pu remporter.

16. Les produits industriels et domestiques seront jugés mardi avant midi, et durant la visite des juges le public ne sera pas admis dans la partie où seront installés ces produits.

Les animaux seront jugés mercredi avant midi.

17. Les concurrents pour les prix spéciaux accordés aux meilleurs troupeaux devront s'occuper de grouper leurs sujets lorsque les juges auront à prononcer leur verdict.

18. Les Juges se réuniront à DIX heures précises les mardi et mercredi, recevront les livrets des entrées et commenceront de suite leur examen.

19. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul exposant dans une section, ou que les objets ou les animaux exposés seraient d'une qualité inférieure, les juges auront à décider s'ils doivent accorder un prix et si ce prix sera un premier, un second ou un troisième prix.

20. Les difficultés surgissant dans les concours seront réglées par les directeurs lorsque la question ne sera pas du ressort d'un comité spécial.

21. Les concurrents, les juges, les Intéressés seront réglés par les règlements passés par le Conseil d'Agriculture ou qui pourront l'être jusqu'au moment de tels concours. (Art. III et suivants.)

22. Le rapport des juges ne pourra être connu qu'après avoir été signé et il sera porté à la connaissance des membres de la société par sa publication dans tout journal du district de Québec ou de Montmagny.

23. Quinze jours après telle publication, s'il n'y a pas de plainte par écrit portée contre le rapport et déposée chez le secrétaire-trésorier, tel rapport sera considéré homologué et aura force et effet.

24. Toute plainte régulièrement filée contre le rapport du juré sera finalement décidée par les directeurs. (Art. 106).

25. Le paiement des prix n'aura lieu qu'après l'homologation du rapport du jury et la réception de l'octroi du gouvernement.

26. La souscription pour l'année prochaine sera invariablement déduite pour tout concurrent heureux du montant en prix par lui obtenu. Il en est de même pour toute autre somme que pourrait devoir à la société le concurrent heureux. Art. 57).

27. Les règlements antérieurs relatifs aux expositions d'animaux, de produits agricoles, Industriels et domestiques et d'instruments aratoires, au montant et à la distribution des prix, au droit de concours, etc., sont abrogés, mais il demeure parfaitement entendu que la Société d'Agriculture ne peut être tenu responsable des accidents et des dommages en résultant qui peuvent arriver sur le terrain de l'exposition.

28. Les directeurs de la société d'agriculture se réservent le droit, si c'est nécessaire, de retenir 10% sur le montant des prix obtenu par chaque concurrent heureux.

IMPRIMERIE

LAFLAMME

34, rue Garneau, QUEBEC



SPECIALITE

**Catalogues,
Brochures,
et Impressions
de Commerce
en général.**

Ouvrage fait avec soin et promptitude

Les commandes par la malle

RECEVRONT

Une attention toute spéciale



Une commande est sollicitée.

Téléphone 1602

LISTE DES PRIX

1ère DIVISION. — LES ANIMAUX



1ère SUBDIVISION. — ESPECE CHEVALINE

Section	PRIX			
2 1—Etalons de 4 ans et au dessus.....	\$7.00	5.00	4.00	3.00
3 2—Etalons de 3 ans.....	5.00	4.00	3.00	2.00
3 3—Poulains de 2 ans, châtrés ou non.....	4.00	3.00	2.00	
4 4—Poulains d'un an, châtrés ou non.....	3.00	2.00	1.00	
758 5—Juments poulinières avec poulains.....	5.00	4.50	4.00	3.50 3.00
554 6—Pouliches de 3 ans.....	4.00	3.00	2.00	1.00
6 7—Pouliches de 2 ans.....	4.00	3.00	2.00	1.00
2 8—Pouliches de 1 an.....	4.00	3.00	2.00	1.00
9 9—Paire de chevaux de trait sous harnais.....	5.00	4.00	3.00	2.00 1.00
7 10—Poulains et pouliches de 1920.	4.00	3.00	2.00	1.50 1.00
11—Chevaux de voiture sous harnais.....	5.00	4.00	3.00	2.00 1.00

Pour le meilleur étalon de ferme de tout âge un prix spécial de \$10.00 est offert par l'honorable Jos. Ed. Caron, Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec.

2ème prix: \$5.00 est offert par M. Jos. N. Bernier, Régistrateur du Comté de L'Islet et Secrétaire de la Société d'Agriculture.

LES PREVOYANTS DU CANADA

Capital autorisé \$ 500,000.00

Actif du Fonds de Pension. \$1,582,231.00

JE FAIS DES HEUREUX

Avec leur système éprouvé en Europe et en Amérique, LES PREVOYANTS DU CANADA vous offrent les meilleures conditions possibles de devenir rentiers.

Ils peuvent vous constituer la rente que vous désirez, modeste ou considérable, à votre goût; il n'y a pas de limites.

Ils sont la plus puissante compagnie du genre au pays.

Confiez-nous vos économies, nous vous les rendrons multipliées plusieurs fois.

Hommes, femmes et enfants sont les bienvenus chez nous.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Siège Social: 126 rue St-Pierre, Québec.



BETAIL HOLSTEIN ENREGISTRE

Section	PRIX			
12—Taureaux de 2 ans et plus.....	\$4.00	3.00	2.00	
13—Taureaux de 1 an.....	4.00	3.00	2.00	
14—Veaux de l'année (mâle ou femelle).....	3.00	2.00	1.00	
15—Vaches à lait de 3 ans et plus.....	5.00	4.00	3.00	2.00

BETAIL AYRSHIRE ENREGISTRE

5 16—Taureaux de 3 ans et plus.....	\$8.00	7.00	6.00	5.00	3.00
3 17—Taureaux de 2 ans.....	6.00	5.00	4.00	3.00	2.00
1 18—Taureaux d'un an.....	4.00	3.00	2.50	1.50	1.00
5 19—Veaux mâles de l'année.....	4.00	3.00	2.00	1.50	1.00
2 20—Vaches à lait de 5 ans et plus.	8.00	7.00	6.00	5.00	3.00
2 21—Vaches à lait de 3 ans et 4 ans.	7.00	6.00	5.00	4.00	2.00
5 22—Génisses de 2 ans.....	4.00	3.00	2.00	1.50	1.00
4 23—Génisses d'un an.....	4.00	3.00	2.50	2.00	1.00
3 24—Génisses de l'année.....	4.00	3.00	2.00	1.50	1.00

BETAIL CANADIEN ENREGISTRE

1 25—Taureaux de 3 ans et plus.....	\$5.00	4.00	3.00	2.00
1 26—Taureaux de 2 ans.....		4.00	3.00	2.00
1 27—Taureaux d'un an.....		3.00	2.00	1.50
1 28—Veaux mâles de l'année.....		3.00	2.00	1.50
3 29—Vaches à lait de 3 ans et plus.	5.00	4.00	3.00	2.00
1 30—Génisses de 2 ans.....		4.00	3.00	2.00
1 31—Génisses d'un an.....		3.00	2.50	2.00
1 32—Génisse de l'année.....		3.00	2.00	1.50

RACES CROISEES

5 33—Vaches à lait de 4 ans et plus.	\$5.00	4.00	3.00	2.50	2.00	1.00
4 34—Vaches à lait de 3 ans.....		4.00	3.00	2.50	2.00	1.00
4 35—Génisses ou vaches de 2 ans.....		4.00	3.00	2.00	1.50	1.00
3 36—Génisses d'un an.....		3.00	2.50	2.00	1.50	1.00
6 37—Génisses de l'année.....		3.00	2.50	2.00	1.50	1.00
3 38—Veau mâles de l'année.....		3.00	2.50	2.00	1.50	1.00

liste précédente

n° 37
hoel Gagnon
présente en retard
gens de l'année

PRIX SPECIAUX

Un **PRIX SPECIAL** de \$10.00 est offert par le Député de L'Islet au fédéral: M. J. Fernand Fafard, pour le meilleur troupeau d'une race enregistrée comprenant 1 taureau, 2 vaches, une génisse d'un an et une génisse de l'année.

2ème prix: \$5.00 offert par le Révd. Honorius Bois, Professeur à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière.

PRIX SPECIAL: Pour le meilleur taureau enregistré, de tout âge, un prix spécial de \$5.00 est généreusement offert par M. Frank Byrne, de Charlesbourg.

PRIX SPECIAL: Pour la meilleure vache laitière de race pure, un prix spécial de \$5.00 est également offert par M. Frank Byrne, de Charlesbourg.

PRIX SPECIAL: Pour la meilleure vache à lait de race croisée, un prix spécial de \$5.00 est offert par M. Alfred Bélanger, fabricant de beurre, de St-Jean Port-Joli.

PRIX SPECIAUX: Pour les trois plus beaux veaux de l'Exposition, de race pure ou croisée, appartenant au même propriétaire et dont au moins deux femelles. 1er prix \$8.00, 2ème prix \$6.00, 3ème prix \$4.00.

HOTEL CARON

Les visiteurs de l'Exposition
seront les **Bienvenus** chez

FERDINAND CARON

St-Jean Port-Joli Station

3ème SUBDIVISION. — ESPECE BOVINE



Section		PRIX				
3	39—Béliers (2 ans et plus). Races pures.	\$4.00	3.00	2.00	1.50	1.00
2	40—Béliers d'un an. Races pures.		3.00	2.00	1.50	1.00
4	41—Agneaux de race pure.	3.00	2.00	1.50	1.00	
3	42—Brebis âgées. Races pures.		3.00	2.00	1.00	
3	43—Brebis âgées. Races croisées.		2.00	1.50	1.00	
3	44—Brebis d'un an. Races pures.		3.00	2.00	1.00	
2	45—Brebis d'un an. Races croisées.		2.00	1.50	1.00	
3	46—Agnelles. Races pures.		3.00	2.00	1.00	
4	47—Agnelles. Races croisées.		2.00	1.50	1.00	

Pour le meilleur troupeau enregistré composé d'un mâle, d'une femelle de deux ans et plus, une agnelle d'un an et deux sujets de l'année, un PRIX SPECIAL de \$5.00 est offert par le Député de L'Islet à l'Assemblée Législative, M. Elisée Thériault.

ASSURANCE SUR LA VIE

La Manufacturers Life

Compagnie Assujettie au Contrôle de l'Etat

**L'Assurance sur la Vie Garantit l'Aisance durant la Vie
et la Protection au décès.**

**Polices de Placement Garanti avec
remboursement des Primes en cas de
décès pendant la Période de 20 ans.**

Dans le cas d'Invalidité complète et permanente, la Compagnie garantit qu'elle renoncera au paiement des primes, et qu'elle versera, au cours de cette invalidité, une pension de \$10.00 par mois, pour chaque Mille Piastres d'assurance en cours. Cette gratuité ne diminuera en aucune manière, le règlement de la police à son échéance ou au décès s'il se produit dans le cours des 20 ans.

Pour tous renseignements s'adresser à

JOS. N. BERNIER, St-Jean Port-Joli.

Représentant pour le comté de L'Islet.

4ème SUBDIVISION. — ESPECE PORCINE



Section	PRIX			
— 48—Mâles d'un an et plus. Races pures.....	\$4.00	3.00	2.00	
3 49—Mâles moins d'un an. Races pures.....	3.00	2.00	1.00	
1 50—Femelles au-dessus d'un an. Races pures.....	5.00	4.00	3.00	2.00
---51—Femelles au-dessus d'un an. Races croisées.....	4.00	3.00	2.00	1.00
4 52—Femelle moins d'un an. Race pure..	3.00	2.00	1.50	1.00
3 53—Femelle moins d'un an. Race croisée.....	2.00	1.50	1.00	

2ème DIVISION. — PRODUITS DE LA FERME

1ère Subdivision. — Produits industriels

54—Beurre de ferme (10 lbs).....	\$2.00	1.50	1.00	0.75
55—Savon (5 lbs)	2.00	1.50	1.00	0.75
56—Pain fait à la maison avec farine mestique (pas moins de 3 lbs)....	2.00	1.50	1.00	0.75

2ème Subdivision. — Légume de table et fruits

57—Betteraves des champs.(3 racines)..	2.00	1.50	1.00	0.75
58—Choux de Siam. (3 racines)...	2.00	1.50	1.00	0.75

IMPORTANCE D'UNE BONNE SEMENCE

Quelques instants de réflexion seront suffisants, pour vous convaincre de l'importance d'une bonne semence et vous prouver qu'il n'est pas dans votre intérêt d'économiser quelques sous par minot de grain pour prendre le risque de n'avoir que 70% de la récolte que vous devriez produire.

Les plus grands économistes du monde entier sont d'opinion que ce n'est que par la production intense que nous trouverons la solution de l'angoissant problème du coût élevé de la vie. Il est donc un devoir pour tout cultivateur de faire produire à sa terre tout ce qu'elle peut produire, Dans ce but, confiez-lui des grains de semence de qualité supérieure et sans plus de travail, votre production augmentera plus considérablement.

Avez-vous déjà vu la qualité du grain de semence préparé et vendu par

La Société Coopérative Agricole de Ste-Rosalie ?

Avez-vous déjà vu la récolte de ceux qui en ont semé ?

Si vous pouvez répondre affirmativement à ces deux questions, nous sommes convaincus que dans le courant de la saison prochaine, nous aurons l'honneur de vous fournir les semences dont vous aurez besoin, car vous avez dû être émerveillé de la qualité de ce grain.

Notre Société fait une spécialité dans le nettoyage et la classification du grain de semence; elle possède les machines les plus modernes pour faire ce travail et elle est en position de donner satisfaction à tous, même aux plus difficiles.

Les fameux cribles "CLIPPER" sont vendus par nous.

Pour tous renseignements, listes de prix ou échantillons adressez

La Société Coopérative Agricole des Producteurs de Semences de Québec

Ste-Rosalie,

- -

Co. Bagot,

59—Navets (Rabioles). (3 racines)...	2.00	1.50	1.00	0.75
60—Carottes à chevaux. (3 racines)...	2.00	1.50	1.00	0.75
61—Pommes de terre rouges.(6 tubercul.	2.00	1.50	1.00	0.75
62—Pommes de terre blanches.(6 tuber.)	2.00	1.50	1.00	0.75

3ème Subdivision. — Grains

63—Avoine (2 gerbes, 8 pcs de diamètre).	\$1.00	0.75	0.50	0.25
64—Blé (2 gerbes de 8 pcs de diamètre).	1.00	0.75	0.50	0.25
65—Orge (2 gerbes, 8 pcs de diamètre).	1.00	0.75	0.50	0.25
66—Seigle (2 gerbes, 8 pcs de diamètre).	1.90	0.75	0.50	0.25
67—Lin (2 gerbes de 8 pcs de diamètre).	1.00	0.75	0.50	0.25

4ème Subdivision. — Tabacs

68—Grand tabac d'un an (2 lbs).....	1.25	1.00	0.75	0.50
69—Petit tabac d'un an (2 lbs).....	1.25	1.00	0.75	0.50

5ème Subdivision. — Produits domestiques

70—Laine du pays: 4 écheveaux de ¼ lb. (fusées)	\$1.50	1.00	0.75	0.50
71—Bas de laine du pays tricotés à la main	1.50	1.00	0.75	0.50
72—Etoffe croisée et foulée (5 vgs).....	1.50	1.00	0.75	0.50
73—Etoffes à robes (5 vgs).....	1.50	1.00	0.75	0.50
74—Flanelle légère (5 vgs).....	1.50	1.00	0.75	0.50
75—Toiles (5 vgs)	1.50	1.00	0.75	0.50
76—Couvrepieds (en laine ou laine et co- ton) tissés	1.50	1.00	0.75	0.50
77—Couvrepieds. Toutes autres sortes...	1.50	1.00	0.75	0.50
78— Couverture en laine (une paire)....	2.00	1.50	1.00	0.75
79—Catalonne de lit.....	2.00	1.50	1.00	0.75
80—Tapis en catalonne	2.00	1.50	1.00	0.75

Pour l'exposant qui aura remporté le plus fort montant en prix dans les diverses sections des **produits domestiques**:

1er.—**PRIX SPECIAL** de \$5.00 offert par Madame J. Fernand Fafard.

2ème.—**PRIX SPECIAL** de \$2.50 offert par Madame Jos. N. Bernier.

Achats et Ventes de Débentures

MUNICIPALES, SCOLAIRES
et INDUSTRIELLES

Prêts sur Hypothèque et Valeurs

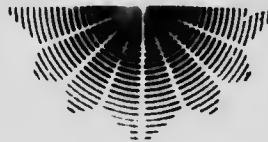
HENRI BOISVERT, N. P.

L'ISLET

Correspondance sollicitée

A. MORIN

Marchand Général



ST-JEAN PORT-JOLI,

CO. L'ISLET

REGLEMENTS GENERAUX

Aucune voiture ne sera admise sur le terrain sans la permission expresse du secrétaire-trésorier ou de son représentant autorisé, qui indiqueront l'endroit où les chevaux et voitures devront être placés.

Pour loyer d'espace, permis de vendre, installations d'exhibits et autres permis du même genre et tous autres renseignements, s'adresser au secrétaire-trésorier à St-Jean Port-Joli.

Tous les jeux de hasard seront strictement prohibés sur le terrain.

L'exposition offrira aux visiteurs beaucoup d'attractions et tout le confort désirable.

Quelques espaces seront disponibles sur le terrain pour louer aux manufacturiers, industriels ou commerçants qui désireront y faire des exhibits spéciaux. L'exposant devra faire au secrétaire-trésorier sa demande d'espace le plus tôt possible et soumettre son plan d'installation au secrétaire-trésorier pour acceptation.

L'exposant et ses aides auront accès aux terrains et édifices, lundi le 27 septembre, de 7 heures A. M. à 6 heures P. M. pour préparer leurs étalages à l'endroit choisi ou indiqué; l'installation devra être terminée lundi soir.

Toute demande d'admission comporte soumission sans réserve aux dispositions du règlement général, à celle du présent règlement, à celle des règlements spéciaux qui seront ultérieurement édictés ainsi qu'aux mesures d'ordre et de police qui seront prescrites par qui de droit.

Il est interdit de faire figurer à l'intérieur des stands ou des vitrines, des pancartes, inscriptions, réclames ou marque de fabrique se rapportant à des industriels qui ne sont pas eux-mêmes exposants. Les terrains, (couverts ou en plein air) étant loués nus aux exposants, leur aménagement et leurs décorations, chemins compris, sont à la charge des exposants; ceux-ci seront responsables des dommages que leurs installations apporteront aux planchers, cloisons, etc., ainsi que des dégradations provenant d'un usage abusif. Aucun exposant ne pourra disposer de son installation de manière à priver de lumière, à incommoder ou à frapper d'un préjudice quelconque l'installation d'un autre exposant. Aucun produit exposé ne pourra être retiré avant la clôture de l'exposition sans l'autorisation écrite du secrétaire.

Toute vente en détail sur les terrains ne peut se faire qu'après en avoir obtenu l'autorisation écrite et avoir payé le prix de ce privilège au bureau du secrétaire: tout exposant cependant peut, sans charge, prendre des commandes pour livraison extérieure.

L'autorisation de vendre lorsque ce privilège est obtenu peut être retirée aux exposants même sans avis préalables si les exposants ou leur représentant se livrent à des manifestations de nature à compromettre la bonne tenue de l'exposition ou s'ils vendent soit des objets ou des produits autres que ceux pour lesquels le permis de vente a été délivré, et sans qu'il soit question d'indemnité ou de remboursement, et ce, à l'entière discrétion des directeurs de la société qui seront seuls juges pour décider toute question ou discussion qui pourrait surgir entre les exposants et le secrétaire-trésorier.

Les enseignes, étalages et constructions sont sujets à l'approbation des directeurs.

Tout cas non prévu dans le présent règlement, qui donnera lieu à une difficulté quelconque devra être référé au Bureau de Direction de la Société où l'on en disposera d'une manière finale.

François Cavallée

Enrg.

MARCHAND - GENERAL

Provisions, Epiceries, Confiseries

MARCHANDISES SECHES ET HARDES FAITES
DE TOUS GENRES

ST-JEAN PORT-JOLI,

Co. L'ISLET

LISTE DES PRIX SPECIAUX OFFERTS PAR DES AMIS GENEREUX
DE LA CLASSE AGRICOLE

Le Ministère d'Agriculture de la Province.....	\$200.00
L'Hon. Jos. Ed. Caron, Mlnistre de l'Agriculture.....	10.00
J. Fernand Fafard, Député de L'Islet au fédéral.....	10.00
Elisée Thériault, Député de L'Islet au provincial.....	10.00
La Banque Nationale (succursale de L'Islet).....	10.00
La Banque Provinciale (succursale de St-Jean Port-Joli).....	10.00
Révd. Honorius Bois, Ecole d'Agriculture de Ste-Anne.....	5.00
Madame J. Fernand Fafard	5.00
Madame Jos. N. Bernier,	5.00
Henri Boisvert, N. P.	5.00
Joseph N. Bernier, Régistrateur	5.00
F.-X. Denis, N. P.	5.00
Philippe Fortin	5.00
J. Ulric Morin	5.00
J. Ths Lavallée	5.00
Georges Bouchard, agronome du Comté de L'Islet.....	5.00
J.-R. Renaud & Cie, Québec.....	5.00
Alfred Bélanger	5.00
Dr Ant. Bossinotte	5.00
Albert Morin	5.00
Gilbert Caron	5.00

ENGINS A GAZOL



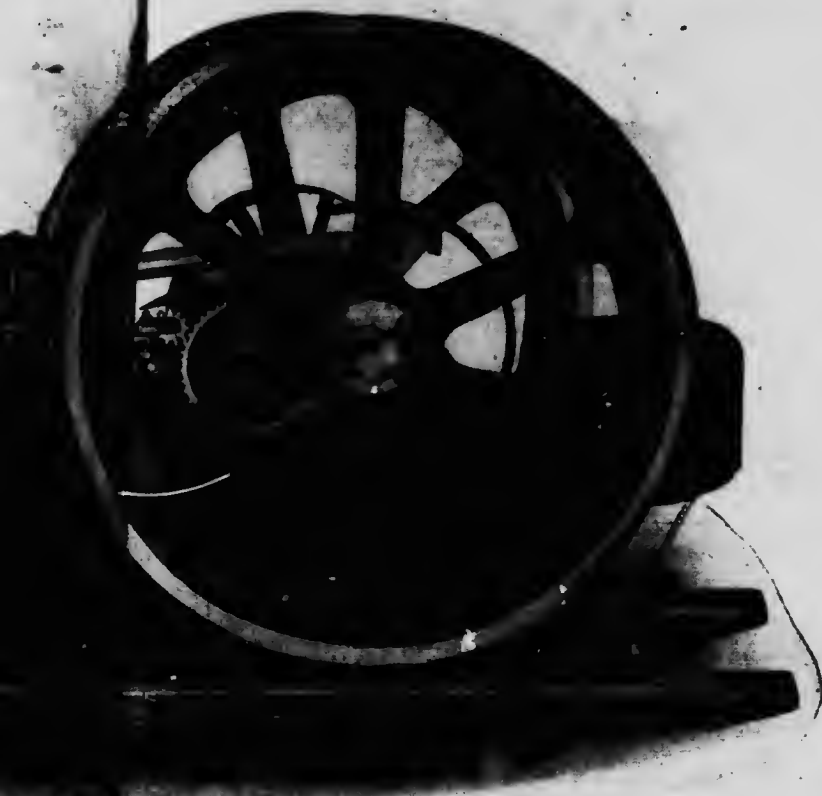
Depuis bientôt dix ans, notre maison s'occupe de la fabrication par la science, toute l'habileté des meilleurs mécaniciens ont été
Des expériences faites avec le plus grand soin, dans les conditions la construction de nos engins, donnait les résultats attendus, à
rentes températures, à un coût minimum et des plus faciles d'entretien.
rateur. "

Nous avons aussi la ligne complète des machines à battre, batteuses

Manufacturiers de Machines a Battre, Engins a Gazoline, Wagons

LA COMPAGNIE DE
ST-ANDRE DE KAM

GASOLINE DESJARDINS



fabri- on des engins à gasoline — tous les perfectionnements apportés
ont été mis à profit pour la confection de notre engin.
les conditions favorables comme non favorables, nous ont démontré que
adus, à avoir La pr et on d'un pouvoir recommandable sous diffé-
les d'ac s pour toutes les parties qui demandent l'attention de l'opé-

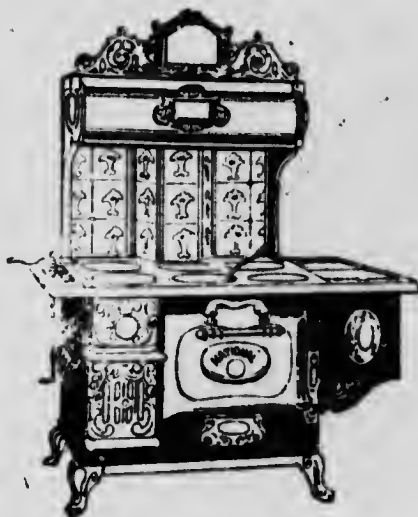
ttre, bancs de scie, wagons d'ouvrage et distributeurs d'engrais.

, Wagons, Bancs de Scie, Fondeurs de fonte grise et de fonte malléable.

DESJARDINS LIMITÉE

KAMOURASKA, P. Q.

NOUVEAU PATRON



Poêle "LE NATIONAL" en Acier

La Fonderie de l'Islet

LIMITÉE

Manufacturiers de Poêles

"Grand Feu", "Rival" "National",
"L'Islet Spécial" et Bouilloire
de Cultivateur

Réparations en fonte de toutes sortes

Nous vous invitons à venir voir nos poêles installés à l'Exposition de St-Jean Port-Joli.

HENRI LABERGE,

Gérant.

L'ISLET STATION.

EXPOSITION D'HORTICULTURE

— DU —

COMTE DE L'ISLET

— A —

Saint-Jean Port-Joli

LES 28-29 SEPTEMBRE 1920

SOUS LE PATRONAGE DE

L'HONORABLE J. ED. CARON

Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec

Patron :

L'Hon. J. ED. CARON, Ministre de l'Agriculture, Québec

Vice-Patron :

M. J. FERNAND FAFARD, M. P., L'Islet.

Président-Honoraire :

M. ELISEE THERIAULT, M. P. P., Québec.

Vice-Président-Honoraire :

M. AUGUSTE DUPUIS, Village des Aulnaies.

Président-Actif :

M. JOS. D. BLANCHET, St-Roch des Aulnaies.

Vice-Président :

M. G. AUG. PELLETIER, St-Roch des Aulnaies

Directeurs :

MM. Ulric Talbot, L'Islet; Honoré Fournier, St-Jean Port-Joli; Théo. Dupont, St-Jean Port-Joli; J. Fernand Dupuis, Village des Aulnaies; Félix Bélanger, St-Damase; Jos. N. Bernier, Régistrateur. St-Jean Port-Joli; Napoléon Pelletier, L'Islet.

Secrétaire-Trésorier :

M. ALB. D. VERREAULT, Village des Aulnaies.

J. F. HUDON

MARCHAND - GENERAL

EPICERIES DE TOUTES SORTES

Grains, Farine, Vaisselle, Etc.

Spécialité : Marchandises Seches

Téléphone National

L'ISLET, P. Q.

EMILE CLOUTIER

MARCHAND - GENERAL

TROIS-SAUMONS,

Co. l'Islet.



N. B. — J'achete tous les produits de la
ferme et paie toujours les plus hauts prix
du marché.

REGLEMENTS

1. Tous les fruits, plants, légumes, vins, fleurs, produits quelconques exposés devront avoir été cultivés, récoltés ou fabriqués par le compétiteur ou quelqu'un de sa maison.
2. Les articles destinés à l'exposition devront être placés dans la salle d'exposition, la veille, en tous cas, tout devra être installé pour 9 heures, A. M., mardi le 28 septembre; les juges commençant leur travail à 10 heures A. M.. Les exhibits ne seront enlevés qu'après l'ordre des Directeurs le 29 au soir.
3. Aucun concurrent ne pourra avoir plus d'un prix dans la même section soit en boîtes ou en assiettes et un échantillon de fruits ou de légumes ne pourra pas servir dans une section et dans une collection, il faudra double échantillon.
4. Chaque membre devra transmettre au Secrétaire-Trésorier LE OU AVANT LE 20 SEPTEMBRE PROCHAIN, une liste de tous les articles qu'il devra exposer, afin que le Secrétaire puisse allouer l'espace nécessaire aux exhibits.
5. Personne ne sera admis dans la salle de l'exposition pendant que les juges examineront les produits, excepté les personnes demandées par les juges comme aides.
6. La société ne sera pas responsable des dommages faits aux articles exhibés, mais les gardiens seront sur les lieux et y donneront toute l'attention possible.
7. La décision des juges sera finale et personne à part des juges n'aura droit de toucher aux articles exhibés.
8. Toute personne demeurant dans le comté de L'Islet, peut devenir membre de la Société en payant entre les mains du Secrétaire-Trésorier une piastre annuellement et nul autre qu'un membre de la Société ne pourra concourir à cette exposition.
9. Le Secrétaire-Trésorier retiendra sur les prix la souscription de chaque membre pour l'année suivante.
10. Les concurrents devront veiller à ce que les cartes d'entrée soient bien placées sur les articles exhibés et à ce que chaque article soit à l'endroit assigné par sa classe.
11. Tout article portant quelques marques ou signes propres à faire reconnaître le propriétaire sera mis hors de concours.
12. Les assiettes seront fournies par la société et devront être remises au Secrétaire après l'exposition.
13. Il ne sera pas permis à 2 ou plusieurs personnes habitant le même domicile d'entrer leurs produits séparément et de concourir dans les mêmes sections.
14. Les effets primés dans les expositions précédentes ne peuvent pas concourir.

ALBERT D. VERREAULT,
Secrétaire-Trésorier.

Gilbert B. Caron

Marchand Général



St-Jean Port-Joli,

Co. PISLET



Marchandises sèches, Groceries,
Meubles, Etc.



Visite sollicitée.

LISTE DE PRIX

PREMIERE CLASSE

POMMES

1er Prix \$1.00 2e Prix 75c 3e Prix 50c

Section :

1—Astrakan rouge.....	5 échantillons
2—Baxter	5 “
3—Ben Davis	5 “
4—Caville rouge	5 “
5—Longfield	5 “
6—Pomme Pêche	5 “
7—Reinette	5 “
8—Reinette (Pomme grise, petite variété).....	5 “
9—Scott's Winter	5 “
10—Tétofsky	5 “
11—Wolfe River	5 “

1er Prix \$1.50 2e Prix \$1.25 3e Prix \$1.00 4e Prix 75c 5e Prix 50c

12—Alexandre.....	5 “
13—Caville jaune	5 “
14—Duchess	5 “
15—Fameuse	5 “
16—Jaune Transparente	5 “
17—Pomme de semis de mérite.....	5 “
18—St-Laurent.....	5 “
19—Wealthy	5 “

1er Prix \$2.50 2e Prix \$2.00 3e Prix \$1.50 4e Prix 1.00 5e Prix 50c

20—Collection la plus grande et la meilleure pour la table et le marché, pas moins de 10 variétés, correctement nommées. 5 échantillons de chacune.

1er Prix \$1.50 2e Prix \$1.25 3e Prix \$1.00 4e Prix 75c 5e Prix 50c

21—Collection de 5 variétés pour la table et le marché, correctement nommées. 5 échantillons de chacune.

REMARQUE; l'exposant ne pourra concourir que dans l'une des sections 20 ou 21.

J. A. DIONNE

Marchand Général

L'ISLET

Assortiment complet de Marchandises Sèches, une spécialité.
Hardes Faites, Ferronneries, Epiceries, Chaussures, Etc.

PEINTURE, VERNIS ET HUILE DE MARTIN-SENOUR,
GAZOLINE, HUILE A MOTEUR.

Nous tenons le stock le mieux assorti en fait de nouveautés
et comprenant Lainages, Etoffes pour vêtements,
Serges, Sealettes, Etc.

NOS AMIS SAVENT COMBIEN
CELA LEUR A ETE AVAN-
TAGEUX DANS LE PASSE.

NOUS VOUS INVITONS en conséquence à visiter notre
magasin et à faire **VOTRE CHOIX D'AUTOMNE** parmi le
stock **LE MIEUX CHOISI** et marqué à des prix qui même il
y a un an eussent été considérés comme attrayants.

A NOS AMIS, et à ceux auxquels nous n'avons pas encore
eu le plaisir de vendre, nous disons: Les prix sont encore en
hausse et il en sera ainsi pendant une période illimitée.

Le plus sérieux facteur est la grande rareté.

1er Prix \$1.50 2e Prix \$1.25 3e Prix \$1.00 4e Prix 75c 5e Prix 50c

Sections :

22—Collection de pommes du pays, provenant de semis, 5 variétés
5 échantillons de chacune.

DEUXIEME CLASSE

POMMES DE SIBERIL (Pommettes)

1er Prix \$1.25 2e Prix \$1.00 3e Prix 75c 4e Prix 50c

23—La plus belle et meilleure espèce..... 12 échantillons

1er Prix \$1.00 2e Prix 75c 3e Prix 50c

24—Transcendante 12 échantillons

25—Hyslop 12 "

TROISIEME CLASSE

PRUNES

1er Prix \$1.00 2e Prix 75c 3e Prix 50c

Section :

26—Goutte d'Or 12 échantillons

27—Hindsn River 12 "

28—Imperial Gage 12 "

29—Impériale bleue, ovale..... 12 "

30—Mor's Arctic 12 "

31—Reine Claude de Bavay 12 "

32—Washington 12 "

33—Yellow Egg (Dame Aubert) 12 "

34—Bradshaw..... 12 "

35—Damas bleue (du pays) 12 "

36—Gueii..... 12 "

37—Lombard 12 "

38—Pond's Seedling..... 12 "

39—Reine Claude Montmorency 12 "

1er Prix \$2.50 2e Prix \$2.00 3e Prix \$1.50 4e Prix \$1.00

40—Collection de Prunes, pas moins 12 variétés,
correctement nommées 12 échantillons

~~35—Damas bleue (du pays)~~
150

La Célèbre Décortiqueuse à Trèfle

“ BIRDSSELL ”

MANUFACTUREE PAR

LA COMPAGNIE BIRDSSELL, Limitée

— DE —

South Bend, Indiana, Etats-Unis

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE BATTEUSES A TREFLE
DU MONDE

Soixante et cinq ans d'expérience et de succès.

Cette batteuse à TREFLE et à MIL a décroché les premiers prix et médailles d'or à toutes les expositions universelles depuis 1855 et à Québec en 1919.

La seule employée dans les Fermes Expérimentales aux Etats-Unis. Cette batteuse est vendue dans tous les pays agricoles du monde. Elle est recommandée par les Départements d'Agriculture d'Ottawa et de Québec, par l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière.

Cette batteuse est la plus scientifiquement construite; elle est munie de cylindres à râpes appelés décortiqueur; seul moyen reconnu pour extraire la graine de la capsule. Ses passés sont automatiques et quelque soit la qualité du foin de trèfle, il n'y a aucune nécessité d'y toucher et la graine tombe complètement nettoyée.

CAPACITE

Avec un moteur de 7 à 8 Forces la Batteuse Birdsell peut battre 4000 lbs de graine de trèfle bien nette dans 10 heures.

CULTIVATEURS :—Avant de faire l'achat d'une batteuse à trèfle, nous n'avons qu'un conseil à vous donner, c'est celui de bien vous renseigner et à source désintéressée sur les batteuses à trèfle qu'il y a sur le marché.

ST-BASILE, Co. Portneuf, Qué.

Seul représentant pour la Province de Québec.

1er Prix \$1.50 2e Prix \$1.00 3e Prix 75c 4e Prix 50c

41—Collection de Prunes de 5 variétés productives et de bonne vente..... 12 échantillons

N. B.—L'exposant ne pourra concourir que dans l'une des sections 39 ou 41.

QUATRIEME CLASSE

RAISIN ET POIRES

1er Prix \$1.00 2e Prix 75c 3e Prix 50c

42—Raisin, variété nommée 5 grappes
43—Poires, variété nommée 5 échantillons

1er Prix \$1.50 2e Prix \$1.25 3e Prix \$1.00 4e Prix 75c 5e Prix 50c

44—Collection de poires, 5 variétés 5 échantillons

CINQUIEME CLASSE

ECONOMIE DOMESTIQUE

1er Prix \$1.25 2e Prix \$1.00 3e Prix 75c 4e Prix 50c 5e Prix 25c

45—Confitures, sous verre, espèce nommée..... 1 bocal
46—Gelé de fruits, sous verre, espèce nommée..... 1 bocal
47—Gelée de pommes, sous verre 1 bocal
48—Vin de fruits, espèce nommée..... 1 bouteille

1er Prix \$1.25 2e Prix \$1.00 3e Prix 75c 4e Prix 50c

49—Sirop d'érable 1 bouteille
50—Sucre d'érable, pas moins de 5 lbs.....

1er Prix \$2.50 2e Prix \$2.00 3e Prix \$1.50 4e Prix \$1.00 5e Prix 50c

51—Fruits en conserve 2 bocaux assortis
52—Légumes en conserve 2 " "
53—Viande en conserve 2 " "

COOPERATIVE CENTRALE des AGRICULTEURS de QUEBEC

Autrefois La S. A. Coopérative Agricole des Fromagers de Québec.

**La plus ancienne et la plus puissante des coopé-
ratives agricoles de la province**

Représente ses membres sur les grands marchés de production et de consommation ;

S'efforce de supprimer les intermédiaires inutiles dans le commerce des produits de la ferme et des articles nécessaires à la production agricole, par l'achat et la vente directement effectués.

NOMBRE DE MEMBRES : 9,000

Chiffre d'affaires depuis sa fondation en 1910 : \$30,000,000.00

Chiffre d'affaires en 1919 : 8,250,000.00

Capital souscrit et réserve : 250,000.00

Succursales { **Centres de production** { PRINCEVILLE, comté d'Arthabaska ;
ST-VALIER, comté de Bellechasse ;
HEBERTVILLE, comté Lac St-Jean ;
BEAUCHEVILLE, comté de Beauce ;

{ **centres de consommation** { MONTRÉAL, 57-63 rue William ;
QUEBEC, 30-34 Place Marché Champlain ;
TROIS-RIVIERES, 29 rue du Platon ;

Produits { **Spécialités** { **Beurre fromage** { Commerce local et d'exportation, ventes aux enchères au "Board of Trade" de Montréal, les lundis et mercredis.

{ **Oeufs** — Commerce de gros et de détail.

{ **Animaux de boucherie vivants** { Montréal Stock Yards, Pointe St. Charles, Montréal.

{ **Divers** { Fèves et pois, sirop et sucre d'érable, saindoux, lard salé, veaux de lait, volailles abattues et vivantes, laine et peaux.

{ **Détail & Gros**

AUG. TRUDEL, gérant-général.

BUREAUX ET ENTREPOTS :

57-63 rue William, MONTREAL, Qué.

SIXIEME CLASSE

LEGUMES

1er Prix \$1.25 2e Prix \$1.00 3e Prix 75c 4e Prix 50c 5e Prix 25c

54—Betteraves longues	3 échantillons
55—Betteraves rondes	3 “
56—Blé d'Inde canadien	6 “
57—Blé d'Inde sucré	6 “
58—Carottes rouges courtes	6 “
59—Carottes rouges demi-longues	6 “
60—Céleri d'été	6 “
61—Céleri d'hiver	6 “
62—Choux d'été	2 “
63—Choux d'hiver	2 “
64—Choux-fleurs	2 “
65—Courges	2 “
66—Citrouilles	2 “
67—Fèves blanches, petites	1 bocal d'une pinte
68—Haricots verts	1 bocal d'une pinte
69—Melons d'hiver	2 échantillons
70—Navets de table (choux de Siam)	2 “
71—Oignons rouges	6 “
72—Oignons blancs	6 “
73—Oignons jaunes	6 “
74—Panais	6 “
75—Tomates rouges	5 “

1er Prix \$5.00 2e Prix \$3.00 3e Prix \$2.00 4e Prix \$1.00

76—Collection de légumes pour la table, avec variétés nommées.
Le 1er Prix de \$5.00 est offert par l'Hon. J. Ed. Caron, Ministre de l'Agriculture.

SEPTIEME CLASSE

FLEURS COUPEES

1er Prix \$1.50 2e Prix \$1.25 3e Prix \$1.00 4e Prix 75c 5e Prix 50c

77—Bouquet le plus varié pour la table.

1er Prix \$1.00 2e Prix 75c 3e Prix 50c 4e Prix 25c

- 78—Dahlias 1 de chaque variété
79—*Roses* 1 de chaque variété
80—Passeroses 1 de chaque variété
81—Hydrangea 1 de chaque variété
82—Reine Marguerites 1 de chaque variété

FLEURS EN POTS

- 83—Bégonias 3 échantillons
84—Coleus 3 “
85—Fuchias 3 “
86—Géraniums 5 “
87—Quatre-Saisons de maison 2 “

HUITIEME CLASSE

TRAVAUX DOMESTIQUES

1er Prix \$1.25 2e Prix \$1.00 3e Prix \$0.75 4e Prix \$0.50

- 88—Nappes de table en toile du pays..... 1 échantillon
89—Tapis de pied (chiffon) au crochet ou tricoté. 1 “
90—Ouvages avec fils, frivolite (Tatting)..... 2 “
91—Centres de table 1 “
92—Coussins de sofa 1 “
93—Broderies de couleurs Pas plus de 3 échantillons

PRIX SPECIAUX

L'Hon. J. Ed. Caron, Ministre de l'Agriculture, en sus du prix accordé pour la collection de légumes, désire encourager l'industrie des Dames et des Demoiselles. Il offre les prix suivants:

1er Prix \$1.50 2e Prix \$1.25 3e Prix \$1.00 4e Prix 75c 5e Prix 50c

94—Vêtements les mieux taillés et confectionnés
suivant le cours de coupe donné dans le comté. 2 échantillons

- 95—Tricots les mieux faits et les plus utiles pour
la famille 3 “
- 96—Broderies blanches 3 “

N. B.—Tous les ouvrages ci-haut mentionnés devront avoir été faits par les exposants, et ne pas avoir été primés aux expositions précédentes.

Les personnes exposant plus d'articles que le nombre mentionné seront mises hors-concours.

- 97—Pour les meilleures collections de conserves, de toutes sortes, en bocaux de verre d'environ 1 livre. **PRIX \$5.00.** (Ce prix de \$5.00 est généreusement offert par Monsieur Georges Bouchard, Agronome).

- 98—Pour l'exposant qui aura remporté le plus fort montant en prix, dans les classes des fruits; savoir: 1ère, 2e et 3e classe. Un prix de **\$5.00** est offert par le Député de L'Islet au Fédéral, M. J. Fernand Fafard.

- 99— Pour l'exposant qui aura remporté le plus fort montant en prix dans la 6e Classe (Légumes). Un prix de **\$5.00** est offert par le Député de L'Islet à l'Assemblée Législative, M. Elisée Thériault.

N. B. (Chacun des trois Prix Spéciaux, ci-haut, seront répartis comme suit : **1er Prix \$2.50 2e Prix \$1.50 3e Prix \$1.00**)

AUX CULTIVATEURS

Pour vos installations d'étables, d'écuries, porcheries et autres bâtiments de ferme, pour vos chariots à fumier ou à nourriture, chariots et fourches à foin, rail et roulettes de portes de grange, palans de corde ou palans de chaines et particulièrement pour vos étendeurs à broches, adressez-vous à la Maison **A. L. GAREAU, Inc.**, (128, rue St-André, Québec) ou à ses représentants locaux.



Ecrivez-nous et nous vous enverrons notre voyageur.

A. L. GAREAU, Inc.

128, Rue St-André

--

--

QUEBEC.

La Société d'Apiculture

— du —

Comté de l'Islet

EXPOSITION

TENUE A

ST-JEAN PORT-JOLI,

Les 28 et 29 septembre 1920

SOUS LE PATRONAGE DE

L'HONORABLE JOSEPH EDOUARD CARON

Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec

Patron Honoraire :

L'Hon. JOS. ED. CARON, Ministre de l'Agriculture, Québec

Patron :

M. CYRILLE VAILLANCOURT, chef du service d'apiculture de la Province

Vice-Patrons :

M. J. FERNAND FAFARD, M. P., L'Islet.

M. ELISEE THERIAULT, M. P. P., Québec.

Président-Actif :

LUC J. A. DUPUIS, Village des Aulnaies.

Secrétaire-Trésorier :

MARCEL A. P. HAMEL, Village des Aulnaies

Pépinierie et Rucher

DU

Village des Aulnaies

*Achetez vos arbres frui-
tiers, d'ornement, Arbustes
etc. etc.... élevés en cette
pépinière.*

Marcel A.-P. Hamel

Pépinieriste

VILLAGE DES AULNAIES

Co. L'Islet.

Chers amis apiculteurs

Comme l'Exposition apicole de 1920 sera la dernière que j'aurai l'honneur de présider, je viens aujourd'hui vous inviter plus expressément que par le passé à venir prêter votre généreux concours pour que cette exposition soit la plus grande et la plus instructive non seulement du Canada mais du monde entier.

A cette exposition, je profiterai de votre présence pour vous remercier publiquement une dernière fois pour la sympathie que vous m'avez toujours témoignée et pour le grand intérêt que vous avez toujours porté à la société d'apiculture du comté de L'Islet que j'ai l'honneur de présider depuis un très grand nombre d'années.

Si notre société d'apiculture sert aujourd'hui de modèle aux autres sociétés, ce n'est pas comme vous le croyez, grâce à mon initiative, mais bien grâce à la grande générosité de notre sympathique et zélé ministre de l'agriculture, l'honorable Joseph Edouard Caron, et au dévouement sans borne de Monsieur Cyrille Vaillancourt, chef du service de l'apiculture de la province de Québec qui, eux aussi auront comme moi, ce jour-là, le plaisir de vous voir tous réunis et de vous remercier bien sincèrement pour votre généreux concours.

Votre tout dévoué,

LUC J. A. DUPUIS.

Avis aux exposants

- 1.—Les exposants paieront \$0.25 pour une carte d'admission qui leur servira durant toute l'exposition. Aucun exposant n'aura le droit de prêter cette carte à une autre personne sous peine d'une amende de \$5.00.
- 2.—Le public devra payer \$0.25 d'entrée; les enfants de moins de quinze ans, accompagnés de leurs parents ou d'un gardien, seront admis gratuitement.
- 3.—Tout article exhibé ne pourra être vendu durant ces deux jours d'exposition, sans une permission du président.
- 4.—Les articles devront rester sur les tables de la salle jusqu'à la fin de l'exposition, et être ensuite enlevés sous la surveillance des personnes nommées à cette fin.
- 5.—Monsieur le président Luc J. A. Dupuis et Monsieur Marcel Hamel, secrétaire, Mlle Marie May Thibault, Mlle Gabrielle Deschênes, Monsieur Simon M. Deschênes, Monsieur Philippe A. Dupuis, sous-secrétaires, se tiendront sur le terrain de l'exposition et seront heureux de vous donner tous les renseignements que vous désirerez avoir.
- 6.—Les exhibits seront jugés **le 28 septembre à une heure et demie de l'après-midi.**
- 7.—Le 29, dernier jour de l'exposition, des conférences très instructives seront données dans l'avant-midi et dans l'après-midi, par MM. C. Vaillancourt, J. F. Prud'homme, deux jeunes apiculteurs de 10 et 12 ans, et d'autres spécialistes en apiculture.
Qu'on se rende en foule à ces conférences qui seront des plus intéressantes pour tous.
Les juges à cette exposition seront: Messieurs Cyrille Vaillancourt, J.-F. Prud'homme, F.-W. Sladen, Alphonse Desilets, Madame Cyrille Vaillancourt.

LISTE DES PRIX

- Classe 1**—Pour le plus beau miel de trèfle blanc coulé et mis en pots (6 lbs.) \$8.00, 7.00, 6.75, 6.50, 6.25, 5.50, 5.25, 5.00, 4.50, 4.25, 4.00, 3.50, 3.25, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.25, A 1.00, B 1.00, C 1.00, D 1.00, E 1.00, F 1.00, G 1.00, H 1.00, I 1.00, J 1.00.
- Classe 2**—Pour le plus beau miel jaune clair ou ambré, coulé et mis en pots (6 lbs.) \$5.00, 4.75, 4.50, 4.00, 3.75, 3.50, 3.00, 2.75, 2.50, 2.00, 1.75, 1.50, A 1.00, B 1.00, C 1.00, D 1.00, E 1.00, F 1.00, G 1.00, H 1.00, I 1.00, J 1.00, K 1.00.
- Classe 3**—Pour le plus beau miel jaune foncé, coulé et mis en pots (6 lbs.) \$5.00, 4.75, 4.50, 4.00, 3.75, 3.50, 3.00, 2.75, 2.50, 2.00, 1.75, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00, D 1.00, E 1.00, F 1.00, G 1.00, H 1.00, I 1.00, J 1.00.
- Classe 4**—Pour le plus beau miel rouge, coulé et mis en pots, (6 lbs.) \$4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00.
- Classe 5**—Pour le plus beau miel brun, coulé et mis en pots, (6 lbs.) \$5.00, 3.00, 2.00.
- Classe 6**—Pour le plus beau miel de trèfle blanc granulé (pas moins de 3 lbs.) \$5.00, 3.00, 2.00.
- Classe 7**—Pour le plus beau miel granulé de couleur (pas moins de 3 lbs.) \$5.00, 3.00, 2.00.
- Classe 8**—Pour les douze sections les mieux remplies, \$5.00, 4.50, 4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00, D 1.00.
- Classe 9**—Pour les quatre plus beaux cadres pour l'extraction : \$5.00, 4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00.

- Classe 10**—Pour le meilleur hydromel (une bouteille) \$4.50, 4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, 0.75, 0.50, 0.25.
- Classe 11**—Pour les plus beaux ouvrages en cire d'abeilles : \$4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, 0.50.
- Classe 12**—Pour la plus belle cire vierge : \$5.00, 4.50, 4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00, D 1.00
- Classe 13**—Pour le plus beau propolis : \$3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00, 0.75, 0.50, 0.25.
- Classe 14**—Pour la plus belle cire préparée pour le marché, quantité illimitée : \$5.00, 4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00.
- Classe 15**—Pour la plus belle et la plus grande quantité de miel, coulé ou non coulé, préparé pour le marché (l'emballage sera considéré) : \$5.00, 4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00.
- Classe 16**—Pour la plus belle et la plus grande collection de produits et de sous-produits apicoles, miel, cire, pâtisseries, confiseries, hydromel, propolis et conserves à base de miel. \$5.00, 4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00.
- Classe 17**—Pour le plus beau gâteau de farine naturelle à base de miel : \$4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, 0.50.
- Classe 18**—Pour les plus beaux gâteaux de farine blanche à base de miel : \$4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00.
- Classe 19**—Pour les douze meilleures galettes à base de miel, placées dans une boîte : \$3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00, 0.75, 0.50, 0.25.
- Classe 20**—Pour les meilleurs gâteaux roulés à base de miel : \$3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00, 0.75, 0.50, 0.25.
- Classe 21**—Pour les douze meilleurs croquignoles à base de miel, placés dans une boîte : \$3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00, 0.75, 0.50, 0.25.

- Classe 22**—Pour les meilleurs bonbons (bonbonnières) à base de miel: \$3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00, 0.75, 0.50, 0.25.
- Classe 23**—Pour les conserves de fruits à base de miel (pas moins de deux bocaux): \$3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00, 0.75, 0.50, 0.25.
- Classe 24**—Pour les plus beaux bouquets melifères: \$3.00, 2.50, 2.25, 2.00 1.75, 1.50, 1.25, 1.00, 0.75, 0.50, 0.25.
- Classe 25**—Pour les plus belles ruches d'observation avec abeilles et reines comprises: \$4.00, 3.50, 3.00, 2.50, 2.00, 1.50, 1.00, A 1.00, B 1.00, C 1.00.
- Classe 26**—Pour le plus beau gâteau de noces à base de miel (pas moins de trois étages). Prix payé par la personne à qui adressé.
- Classe 27**—Pour la plus belle peinture à l'huile représentant un rucher: \$6.00, 4.00.
- Classe 28**—\$25.00 seront accordées aux élèves des écoles ménagères pour leurs exhibits de miel, pâtisseries, etc., etc. Un endroit spécial leur sera réservé dans les salles de l'Exposition.
-

PRIX SPECIAUX OFFERTS PAR DES AMIS GENEREUX

- L'Honorable Jos.-Ed. CARON, Ministre de l'Agriculture, Québec.
Honorable A. Galipeault, Québec
- MM. F. Fafard, M. P., L'Islet
- E. Thériault, M. P. P., Québec.....
- C. A. Fournier, M. P., St-Charles.....
- Chs-A. Paquet, M. P., Montmagny.....
- A. M. Dechêne, C. R. M. P., Montmagny.....
- Louis Dupuis, N. P., Ste-Anne Lapocatière.....
- Adolphe Stein, M. P., Rivière-du-Loup.....
- Ernest Lapointe, M. P., Québec.....
- Charles Gauvreau, M. P., Rivière-du-Loup.....
- Emmanuel D'Anjou, M. P., Rimouski.....
- Auguste Tessier, M. P. P., Rimouski.....
- J. Frs Pelleier, M. P., Matane.....
- Ed. Dufour, M. P. P., Matane.....
- Pierre Casgrain, M. P., Montréal.....
- J. Dufour, M. P. P., Malbaie.....
- Mr et Mde A. Desillets, Québec.....
- Mr et Mde C. Vaillancourt, Lévis.....
- Mr et Mde Luc Dupuis, jr., Village des Aulnaies.....
- P. A. Dupuis, Villages des Aulnaies.....
- Marcel Hamel, Village des Aulnaies
- Notaire Hébert, Montmagny.....
- Jos. Verreault, N. P., St-Jean Port-Joli.....
- Jules Langevin, B. S. A., Charlevoix.....
- Wilfrid Delaney, B. S. A., Rimouski.....
- Roger Gagnon, B. S. A., Rivière du Loup.....
- Pierre St-Hilaire B. S. A., St-Paschal.....
- Georges Bouchard, B. S. A., Ste-Anne de la Pocatière.....
- Paul Carignan, B. S. A., Montmagny.....
- Jules Rinfret, B. S. A., Matane.....

RESERVE

LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE

LIMITÉE

MONTMAGNY, Qué.

SACHONS NOUS CONNAITRE !

Le développement industriel du Canada français doit se faire par des Canadiens-français et non pour les Canadiens-français.

Ne laissons pas l'étranger drainer nos capitaux à nos dépens.

PREFERONS LES NOTRES !

LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE, LIMITEE, avec ses fonderies de fer, acier, cuivre et aluminium; avec son laminoir pour la fabrication des fers en barres, angles et sections; avec ses vastes forges et ses ateliers mécaniques, est unique en son genre au pays.

RESERVEZ-LUI VOS COMMANDES D'INSTRUMENTS

ARATOIRES DE TOUTES SORTES.

Achetez le fameux MOTEUR A GAZOLINE "NATIONAL", qui sort de nos ateliers.

Demandez NOS INSTRUMENTS D'EXPLOITATION FORESTIERE, nos HACHES, nos PIQUES, "CANT HOOKS", et autres Outils à MAIN fabriqués chez nous.

Donnez-nous votre commande pour l'ARRACHE-PATATE et la CHARRUE de la marque "NATIONAL".

LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE

LIMITÉE

MONTMAGNY, Qué.

La Banque Provinciale du Canada

Incorporée en 1900

BUREAU - CHEF : MONTREAL

Capital autorisé \$ 5,000,000.00
Capital payé et surplus, 30 juin 1920. \$ 3,100,000.00

Deux cent cinquante six succursales et sous-agences dans les provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, et l'Île du Prince-Edouard.

Ouverte tous les jours de 10 A. M. à 3 P. M.
Samedi de 9 A. M. à midi.

COMPTES D'ÉPARGNES

Un intérêt au plus haut taux courant est payé deux fois par année sur tout dépôt d'Épargne de \$1.00 et au-dessus. Les petits comptes seront toujours bien accueillis. Tout compte peut être ouvert conjointement aux noms de deux ou plusieurs personnes. Tous les dépôts faits à cette Banque sont remboursables à DEMANDE.

Une attention prompte et courtoise est réservée à tous nos clients.

SUCCURSALE :

St-Jean Port-Joli, Qué. Jos. Fournier, Gérant

SOUS - AGENCES

St-Aubert, Qué. Alfred Blais, Sous-Agent
Ste-Louise, Qué. Mde M. E. Gagné, Sous-Agent.

